



DÉVELOPPER LA FILIÈRE AVICOLE ET CUNICOLE



Pourquoi ?

En 2017, les Services Opérationnels du Collège des Producteurs (SoCoPro) ont été sollicités par le cabinet du Ministre de l'agriculture, René Collin, afin d'établir un plan de développement stratégique et opérationnel (vision sur 10 ans). Pour ce faire, un état des lieux de la filière a été réalisé, ainsi qu'une synthèse des défis majeurs et des forces, faiblesses, opportunités, menaces. De cette analyse, en a découlé un plan d'action, annoncé publiquement par le Ministre en juillet dernier, la veille de la foire agricole de Libramont.

C. Colot, Collège des Producteurs

La filière avicole et cunicole peut en effet être considérée comme un secteur en devenir, même si l'aviculture professionnelle est loin d'être une tradition en Wallonie. La production avicole, que ce soit en chair ou en œuf, est sur une courbe ascendante depuis les années 90, grâce au développement de la production standard. L'éclairage porté sur les 15 dernières années illustre clairement ces propos et met aussi en évidence l'essor, dès 2000, de la production de volailles alternatives, au départ via la production biologique (figures 1 et 2).

Figure 1 - Evolution de la production belge, flamande et wallonne en poulets de chair (source : SPF-Economie)

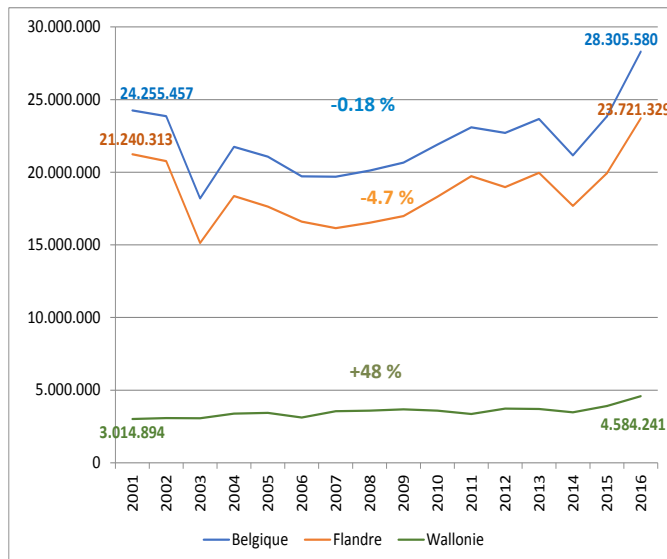
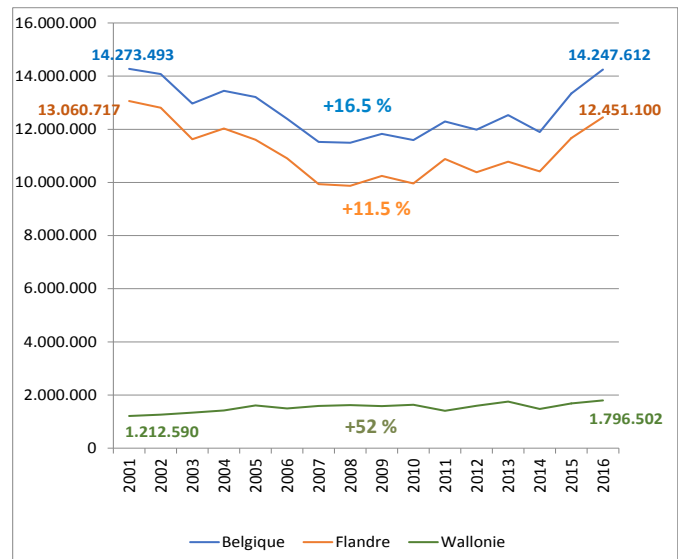


Figure 2 - Evolution de la production belge, flamande et wallonne en poules pondeuses (source : SPF-Economie)



ETAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE

A partir de 20.000 poulets de chair de type alternatif élevés au début des années 2000, on a atteint, en 2015, un volume de 3,4 millions, soit 16 % de la production régionale. En Belgique, la part des volailles alternatives est estimée à 4 %, dont 75 % observés en Wallonie. Si on regarde du côté du nombre d'éleveurs wallons, 40 % de ceux-ci élèvent des volailles de chair alternatives. En élevage de poules pondeuses Bio, ils représentent également plus de 40 % des éleveurs de poules pondeuses.

Cette évolution laisse entrevoir des marges de développement qui séduisent les producteurs wallons. En 2015, la Wallonie comptait près de 400 exploitations professionnelles avicoles et cunicoles, plus de 21,5 millions de poulets et près de 1,7 millions de pondeuses, 5.500 lapines reproductrices et 25.000 canards à foie gras. Le caractère « court » du cycle de production, qui limite les risques de marché et de trésorerie, est mis en avant. En termes de revenus, cette production agricole améliore la rentabilité des fermes, apportant un complément de revenu intéressant, voire un revenu principal. Dans ce sens, elle permet de pérenniser l'exploitation. Parallèlement,

la consommation d'œufs et de viande de volaille semble moins impactée par les chutes de consommation de produits d'origine animale.

Autre atout important : le secteur avicole est caractérisé par la diversité des espèces, modes de production et organisation des circuits de commercialisation (filères longues, filères courtes). En volailles de chair, on comptabilise 84 % de poulets standards et 16 % de poulets alternatifs, dont plus de 60 % sont des poulets biologiques. Ces derniers représentent 36 % des productions animales biologiques et la part la plus importante des viandes qui en sont issues. La majorité des poulets alternatifs sont associés à des produits de qualité issus de cahiers des charges reconnus au niveau régional (qualité différenciée) ou au niveau européen (Bio, mentions réservées, ...). L'élevage des poules pondeuses se distingue selon 4 modes d'élevage, dont l'étiquetage est obligatoire, à savoir le Bio, l'élevage plein air, le sol et la cage enrichie.

Un point fort également des volailles de chair et de ponte réside dans le lien au sol important des élevages wallons par rapport aux autres régions. La Wallonie est un grand producteur de céréales à paille (i.e. blé), avec également une montée en force du maïs grain, deux céréales de base de l'alimentation des volailles. Cette pratique n'est pas classiquement rencontrée ailleurs. Des éleveurs recherchent également à être encore plus autonomes sur la ferme ou la région, en termes protéiques. La volaille est également une des espèces qui transforme le mieux les aliments, avec des indices de consommation très bas, la rendant très intéressante d'un point de vue impact environnemental. L'origine régionale d'une partie de l'aliment des volailles est une contrainte présente dans certains cahiers des charges, dont le cahier des charges Bio.

PLAN D'ACTION

Huit actions sont proposées, dont le financement est prévu sur 10 ans, à partir de deux leviers :

- le premier concernera la mise en œuvre d'un cadre favorable pour la création de valeur ajoutée post-production. Il y est notamment prévu de mobiliser des soutiens publics à l'investissement pour 1 casserie et 3 à 5 structures d'abattage de proximité. Les moyens nécessaires pour ces soutiens seront activés au travers des mécanismes wallons d'aides à l'investissement (ADISA, Hall-relais, Soutien aux entreprises). L'enveloppe sera fonction des projets qui seront soumis soit par des entreprises existantes, soit par des nouvelles (des maillons en aval manquent à ce jour);
- le second concernera les mesures d'accompagnement (encadrement, recherche, facilitation filière,

promotion, ...), dont l'enveloppe s'élève à 3.140.000 € qui seront mobilisés au travers du renforcement des moyens mis à disposition de la SoCoPro, de la DGO3, de Biowallonie, de l'awé, du CRA-W et des Universités et de l'APAQW.

Le Ministre de l'agriculture a chargé les Services Opérationnels du Collège des Producteurs (SoCoPro) de piloter la mise en œuvre du plan, en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques et de terrain de la filière. Un suivi semestriel de mise en œuvre, en coordination avec le Service Public de Wallonie, est prévu. Le plan de développement de la filière avicole et cunicole est disponible via le lien: <https://filagri.be/aviculture-cuniculture/publications-aviculture-cuniculture/>.



Si la part des poulets alternatifs représentent seulement 16 % des volumes régionaux, la Wallonie détient 75 % des volailles belges différenciées.

La filière avicole bénéficie de volumes de production en augmentation. Elle séduit les producteurs par le revenu intéressant qu'elle procure (cycles courts de production limitant les risques de marché et de trésorerie). La diversité des espèces, des modes de production, de distribution, ainsi qu'un lien au sol prédominant, la caractérisent. A côté du poulet et de la pondeuse, la Wallonie compte également quelques producteurs de foie gras installés, pour la majorité, en circuits courts. Le Belge est le deuxième plus grand consommateur de foie gras par habitant, à l'échelle mondiale. 25 tonnes sont produites par an, alors que 1.200 tonnes seraient nécessaires pour assurer l'autosuffisance. Dans ce plan de développement, le secteur cunicole n'a pas été oublié, compte tenu du taux d'approvisionnement nettement insuffisant en Belgique, et particulièrement en Wallonie. Ce secteur est caractérisé par une haute qualité nutritionnelle et diététique de la viande, ainsi que par un atout bien-être animal supérieur aux autres états-membres.



Les poulets standards sont caractérisés par un lien au sol important, avec une incorporation de 30 % à 40 % de froment de la ferme dans les rations.